



INFO-PARENTS OCTOBRE 2025

SECTION : ÉCOLE

Bonjour chers parents,

L'automne s'installe tranquillement et à l'école, les routines sont bien établies.

Afin de limiter le nombre de courriels envoyés aux parents, nous tenterons de faire un envoi par mois. Veuillez noter qu'il est possible que nous vous envoyions d'autres courriels (rappels, demandes d'information de dernière minute, annulation d'activité, etc.) si cela s'avérait nécessaire.

Bonne lecture!

Je vous invite à consulter notre site web : <https://cssdn.gouv.qc.ca/notredame/>

Vous allez y retrouver une section importante : Informations aux parents

Myriam Chabot
Directrice

Dates à retenir :

10 octobre : Journée pédagogique

13 octobre : Congé pour tous (Action de grâce)

22 octobre : Conseil d'établissement 18h45

Aidants scolaires

Que ce soit vous ou un membre de la communauté, l'école a besoin de vous! Que ce soit pour la bibliothèque, pour collaborer à des projets spéciaux tels que cuisiner des smoothies, jouer à des jeux de société, une journée plein air à l'école ou pour accompagner à des sorties, vous êtes invités à vous inscrire sur le site suivant : www.aidantsscolaires.com/se-joindre-a-nous/

Après l'inscription, un membre de l'administration des Aidants scolaires communiquera directement avec la personne. Sachez que votre présence dans notre milieu est très précieuse!

Collaboration, respect et inclusion

Conseil d'établissement

La deuxième séance du conseil d'établissement aura lieu le 22 octobre à 18h45 au local de l'Accueil de l'école Notre-Dame. Les parents qui désirent y assister peuvent se présenter sur place en annonçant leur présence par courriel à notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca.

Processus de plainte

Vous êtes insatisfait à la suite d'un événement survenu dans l'un des établissements scolaires du CSSDN? Consultez la procédure de traitement des plaintes pour connaître les étapes à suivre. [Le document est sur le site web de l'école.](#)

Facturation du matériel didactique

Dans le 18 septembre dernier, vous avez reçu la facturation du matériel didactique de votre enfant. Merci de suivre les directives suivantes pour le paiement. Si votre situation est plus complexe, il faut contacter le secrétariat de l'école pour établir une entente particulière.

Modes de paiement à privilégier	Paie ment total de la facture Ou 1^{er} versement de la moitié de la facture	2^e versement de la dernière moitié de la facture
1. Paiement par Internet	Date limite : 14 novembre 2024	Date limite : 23 janvier 2025
2. Paiement par chèque	Date limite : 14 novembre 2024	Chèque postdaté au 23 janvier 2025 <u>envoyé avec le 1^{er} paiement</u>
3. Argent comptant dans une enveloppe adressée au secrétariat Notre-Dame	Date limite : 14 novembre 2024	Le paiement en argent doit se faire en un seul paiement au plus tard le 14 novembre 2024

Campagne de sécurité en autobus

En pièce jointe, vous avez deux documents à consulter des services du transport.

Tenue vestimentaire adaptée et identifiée

Nous vous invitons à fournir à votre enfant des vêtements appropriés à la température fraîche du matin et celle plus chaude de l'après-midi. Il est aussi important d'identifier chacun des vêtements de votre enfant. Il arrive régulièrement que le personnel retrouve des vêtements non réclamés. À l'école, nous leur rappelons de ranger adéquatement les effets personnels afin d'éviter les pertes ou les rachats durant la saison.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Vous pouvez consulter [le plan de lutte](#) à partir de notre site web.

Rappel : Inscription au secondaire

Il est le temps de planifier les inscriptions pour les programmes au secondaire. Vous aurez toutes les informations sur le site du centre de services : <https://cssdn.gouv.qc.ca/brochures-2024-2025-des-ecoles-secondaires-du-cssdn/>.

SECTION : SERVICE DE GARDE

CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION

Tout changement de fréquentation de votre enfant doit être signalé par écrit à la technicienne du service de garde. Advenant un tel cas, les frais de garde vous sont facturés selon les tarifs de l'ancienne réservation jusqu'à la fin de la semaine en cours.

CRÉDIT POUR ABSENCE DE L'ÉLÈVE PENDANT LES JOURS DE CLASSE

Collaboration, respect et inclusion

- Les frais de garde sont payables en conformité à la réservation de base. Un crédit sera appliqué seulement à partir de la 3e journée d'absence consécutive à l'école et au service de garde, et ce, à la demande écrite du parent. Le billet médical n'est pas obligatoire ;
- Il n'est pas possible d'effectuer une modification de fréquentation pour un voyage, une sortie scolaire ou une activité parascolaire. La facturation habituelle s'applique durant ces périodes.



Modification de la tarification du service de garde :

Nous avons dû ajuster la tarification, à la suite des modifications soumises par le ministère. Voici les nouveaux tarifs :

MATIN	7h00-7h55	2,95\$
MIDI	11h20-12h45	4,55\$
PRÉSCOLAIRE	14h02-15h10	3,65\$
FIN DE JOURNÉE	15h10-18h00	9,10\$
TARIF SUBVENTIONNÉ	2 à 3 périodes par jour (excluant la période préscolaire)	9,70\$
PÉDAGOGIQUES	7h00-18h00	16,55\$ (+ max. 35.00\$ frais activités et/ou transport)

Facturation pour 2025-2026 – NOUVEAUTÉ!

Cette année, l'état de compte ne sera plus transmis par courriel. Il sera déposé sur le Portail MOZAIK. Vous avez d'ailleurs reçu celui de septembre la semaine dernière. En temps normal, les états de compte vous seront toujours transmis à la moitié du mois, pour le mois en cours et le paiement sera toujours à faire pour le 1^{er} jour du mois suivant (la date limite de paiement du mois de septembre sera le 1^{er} octobre). Pour les gardes partagées, chaque parent devra avoir son propre compte MOZAIK.

Une procédure détaillée vous a été transmise par courriel la semaine dernière, concernant : la facturation par MOZAIK, l'explication de l'état de compte et les méthodes de paiements possibles. Je vous invite à consulter ce courriel et à le conserver précieusement.

Merci de votre précieuse collaboration.

Julie Duquette, technicienne au service de garde
 418-838-8548 (poste 62640)
service-garde.notre-dame-levis@cssdn.gouv.qc.ca

Collaboration, respect et inclusion

Autobus scolaire

Pour des écoliers
en sécurité



Québec 

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans la sécurité de votre enfant s'il prend le transport scolaire. C'est lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'autobus que votre enfant court le plus grand risque, notamment en raison de la présence même de l'autobus ou de la circulation environnante.

Sensibilisez-le par le jeu!

Découvrez **Axelle et Pitchouf : en marche!** : un outil éducatif pour les enfants de 5 à 8 ans. Visionnez une vidéo avec votre enfant et testez ses apprentissages à l'aide d'un jeu interactif. saaq.gouv.qc.ca/axelle-pitchouf

Profitez-en pour discuter ensemble de situations déjà vécues et pour mettre en pratique les règles de sécurité avec lui!



Règles de sécurité

En chemin

- Se rendre à l'avance à l'arrêt, sans courir.
- Marcher sur le trottoir pour se rendre à l'arrêt et en revenir.
- S'il n'y a pas de trottoir, marcher du côté gauche de la rue, face à la circulation.
- Traverser la rue en respectant la signalisation et favoriser les endroits avec brigadier, lorsque possible. S'il n'y a ni signalisation ni brigadier, traverser aux intersections en regardant de chaque côté de la rue et derrière son épaule.
- Ne jamais passer dans un stationnement. En reculant, les conducteurs peuvent ne pas bien voir, particulièrement quand ils conduisent de gros véhicules, comme des camions ou des déneigeuses.

À l'arrêt d'autobus

- Attendre l'autobus en file, sans pousser les autres.
- Avant de s'approcher de l'autobus, attendre qu'il soit complètement arrêté.
- Monter à la file en tenant la rampe, sans bousculade.
- S'asseoir tout de suite à sa place.



En route

- Ne pas déranger le conducteur.
- Rester assis et calme.
- Garder la tête et les bras à l'intérieur de l'autobus.
- Ne rien déposer dans l'allée et ranger ses objets dans son sac.
- Garder son sac sur soi ou sous la banquette.
- Ne rien lancer, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'autobus.

À l'arrivée

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de se lever.
- Descendre à la file en tenant la rampe, sans bousculade.
- S'éloigner rapidement et ne pas passer derrière l'autobus.
- Si un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues, avvertir le conducteur. S'il est impossible de lui parler, demander l'aide d'un adulte ou attendre que l'autobus soit parti pour ramasser l'objet.

Pour traverser la rue

- Sortir de l'autobus et compter 10 pas en marchant dans la même direction que roule l'autobus, pour s'en éloigner.
- S'assurer de bien voir le chauffeur et d'être bien vu avant de traverser.
- Une fois passé devant l'autobus, s'arrêter, puis regarder à gauche, à droite et encore à gauche avant de continuer.
- Traverser rapidement, sans courir.

Pourquoi n'y a-t-il pas de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires?

Les autobus scolaires sont sécuritaires, même sans ceintures, car ils sont conçus avec des mécanismes de protection pour les passagers, soit :

- un système de compartimentation formé de sièges rapprochés à hauts dossiers qui se déforment et absorbent l'énergie;
- un châssis très robuste;
- des barres latérales de renforcement;
- un plancher surélevé qui place les passagers de l'autobus au-dessus du point d'impact.

Pour plus d'information, consultez le site de Transports Canada (tc.gc.ca).



Les statistiques le démontrent,
l'autobus scolaire est l'un
des moyens de transport les
plus sécuritaires.



La sécurité autour de l'école

Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire, mais que vous allez le reconduire et le chercher à l'école, vous avez un rôle important à jouer, surtout à l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires. L'imprudence de parents trop pressés met en danger les jeunes qui circulent près de l'école.

Pour garantir leur sécurité, vous devez :

- respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- arrêter votre véhicule aux endroits désignés par l'école;
- respecter les limites de vitesse;
- surveiller la présence d'enfants dans les passages pour piétons et autour de l'école;
- respecter les signaux du brigadier scolaire, qui assure la sécurité des enfants.

Depuis le 1^{er} août 2019, les amendes sont doublées pour excès de vitesse en zone scolaire, durant la période scolaire.



**Société de l'assurance
automobile**

Québec



Avec vous,
au cœur de votre sécurité



La sécurité en transport

Respect :

J'adopte un comportement respectueux envers tous.

- en parlant à voix basse;
- en gardant les lieux propres;
- en conservant mes effets personnels sur moi.

Responsabilité :

J'agis de façon sécuritaire.

- en demeurant assis dans l'autobus jusqu'à l'immobilisation complète du véhicule;
- en respectant la procédure d'embarquement et de débarquement;
- en utilisant la porte de secours cas d'urgence seulement.

Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.

- en m'abstenant de manger, boire, fumer ou vapoter dans l'autobus.

Intégrité :

Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.

- en utilisant un langage approprié et respectueux envers les autres;
- en signalant sans délai les problèmes au conducteur.

Coopération :

Je suis ponctuel à mon arrêt :

- en m'y rendant 10 minutes avant l'heure d'embarquement prévue.

Message de la régisseuse

Chers parents,

La sécurité est une priorité pour nous. Le transport scolaire est mis à la disposition des élèves pour assurer le déplacement de plus de 13 000 élèves vers l'école ou la maison en toute sécurité.

Par conséquent, il est important que tous respectent les règles de conduite et les procédures liées au transport scolaire.

Les règles de conduite à respecter dans le transport scolaire sont les mêmes que celles de tous nos établissements.

Afin de nous aider à assurer la sécurité dans le transport scolaire, il est possible qu'une caméra de surveillance soit installée afin de résoudre certaines situations problématiques pouvant être vécues à bord du véhicule. Lorsque requis, ce type de surveillance sera effectué dans un but très précis, de manière confidentielle et en respect des règles édictées par la Commission d'accès à l'information.

Enfin, il est possible de signaler de manière anonyme et confidentielle tout problème relié à la toxicomanie, à l'intimidation ou à la sécurité en laissant un message au poste 27739 (ASSEZ).

Nous vous invitons à prendre connaissance du dépliant joint avec votre enfant puisque la sécurité est une affaire d'équipe.

Bagages et équipements

Il est interdit :

- de transporter certains équipements sportifs, tels : skis et équipement de ski, planches et raquettes à neige, bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes, luges, planches à roulettes, objets contondants (certains parapluies à bout pointu et autres), etc.;
- de transporter tout animal;
- de transporter des instruments de musique de plus de 60 cm;
- de transporter tout type de patins, s'ils ne sont pas placés dans un sac protecteur résistant;
- sans limiter ces cas, de transporter tout objet que l'élève ne peut maîtriser lors du transport*

*Le code de la sécurité routière nous y oblige.

Les conséquences au non-respect

transportscolaire.cssdn.gouv.qc.ca

Niveau primaire :

1er manquement : premier avertissement

2e manquement : deuxième et dernier avertissement

3e manquement : suspension

4e manquement : exclusion du transport ou signature du contrat de conduite exemplaire, s'il y a lieu

Niveau secondaire :

1er manquement : premier et dernier avertissement

2e manquement : suspension

3e manquement : exclusion du transport ou signature du contrat de conduite exemplaire, s'il y a lieu

De plus, veuillez prendre note que les comportements tels que la violence physique ou verbale, le manque de respect envers l'autorité compétente, le bris de matériel ou un problème relié à la drogue pourraient conduire à des mesures disciplinaires dès la première offense.